Image not found or type unknown

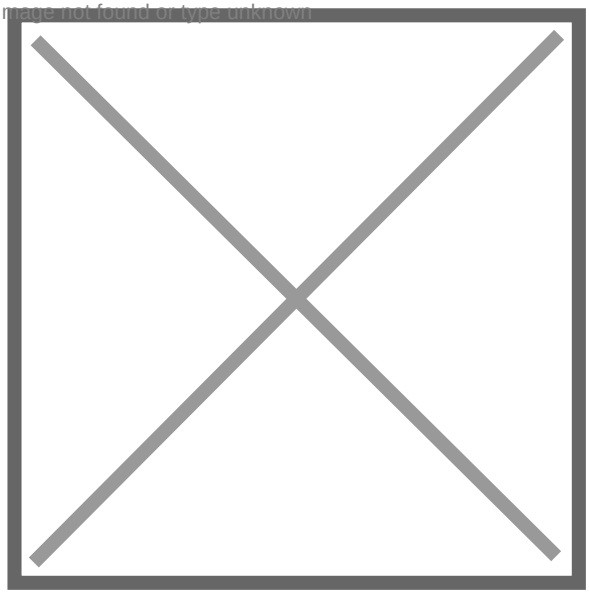

Litige avec garagiste suite réparations

Par **miludo**, le **25/03/2009** à **15:08**

En mai 2008, j'ai eu un accident avec ma voiture. J'ai confié les réparations au garagiste qui l'a remorqué. Le garagiste nous a preté une voiture et au bout d'un mois nous pouvions récupérer notre voiture. Le jours J, nous avons constaté que la voiture n'était pas terminée et avons donc refusé de la réceptionné mais avons restitué la voiture de prêt. Une fois la voiture terminée, nous avons constaté de nombreuses anomalies et l'avons fait vérifier par notre concessionnaire. Le garagiste a donc refait faire les réparations par notre concessionnaire. Jusque là tout est ok. Sauf qu'au final nous n'avons récupéré notre voiture qu'en novembre 2008 soit 6 mois après l'accident. Nous demandons donc au garagiste de nous accorder une remise substantielle sachant que pendant 5 mois nous avons dû emprunter la voiture de société de mon mari et que celui-ci n'a donc pas pu l'utiliser à des fins professionnelles.
Je sais que le garagiste a une obligation de résultat, mais quels arguments ou sur quels textes pouvont nous nous appuyer pour obtenir cette remise (que nous considérons comme des dommages et intérêts).
J'espère obtenir une aide de votre part, le dossier passant désormais par un cabinet de recouvrement car nous n'avons toujours pas régler la facture du garagiste.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés